



harcèlement moral au travail

Par **nanou1**, le **24/11/2009** à **14:39**

Bonjour,

Je fais appel à vous pour mettre en avnet une situation que ma mère vit depuis 1 an dans sont travail.

En effet, travaillant dans une ecole au service de la restauration des enfants (environ 50) avec ses collègues.

Ses dernières ayant commis des actes interdits (vol de nourriture, en interdisant aux enfants de manger), ma mère se devaient d'en parler à son employeur, sauf que ses collègues l'ont appris et à partir de ce moment là lui ont fait et continu à lui faire vivre un enfer au travail.

Elles continuaient a commetre ses actes et en disant à l'employeur que c'était ma mère qui commetait ces vols sans en apporter les preuves car c'est faux. De plus du fait des problemes de dos de ma mère et de ses difficultés à porter des charges lourdes, et qu'elle devait tout de meme assurer les taches de son postes, elle a était donc en accident du travail durant 2 semaines (ses collègues disaient aussi qu'elle en faisait exprès). Malgré l'absence de retablissement, son medecin n'a pas voulu lui prolonger son arrêt et en retournant au travail, elle a fait une rechute en portant une charge lourde après une semaine de travail (ses collègues continuaient a dire la meme chose à leur employeur).

Ma mère s'est donc fait virer de cette école (incompatibilité d'humeur soit disant), pour aller dans une ecole (de 150 enfants), où le port de charge et plus important et où la cadence de travail et trop élevée. Ma mère ne pouvant plus assumer ce travail et tenir le coup de cette ambiance a été hospitalisée dans un service de psychiatrie durant 2 semaines et est en arrêt pour depression pendant 2 mois.

Que peut-elle faire pour remedier à tout ça?

Peut-elle faire appel à un avocat spécialisé dans ce genre d'affaire?

Peut-elle qualifier ce qu'elle vit d'harcèlement?

Doit-elle faire appel au conseil des prud'hommes pour ce genre de faits?

Quelle genre de preuves doit-elle avancer pour prouver tout ça?

Merci beaucoup pour vos reponses.

Bien cordialement.